

Le Gouverneur

LETTRE CIRCULAIRE N° 004 /GR/2025
*Portant organisation de la première phase des épreuves
du recrutement des Auditeurs Internes*

Faisant suite à la Lettre Circulaire n°03/DGE/DRH/2025 du 14 mai 2025, la présente Lettre Circulaire informe les candidats éligibles au recrutement des Agents d'Encadrement Supérieur de profil Auditeur interne que la première phase des épreuves technique et de culture générale se déroulera le **14 juin 2025**.

1. Centres d'examens et horaires

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de la Banque Centrale via une plateforme d'évaluation en ligne, aux horaires indiqués ci-dessous (heure d'Afrique Centrale, Cameroun) :

PAYS	CENTRE D'EXAMEN	EPREUVES
CAMEROUN	Siège de la BEAC à Yaoundé Tél. : (+237) 222 23 40 30 /222 23 40 60 736, Avenue Mgr Vogt Elig Essono Yaoundé	Culture générale 8 h 30 – 9 h 30 Epreuve technique 10 h 00– 12 h 00
CENTRAFRIQUE	Direction Nationale à Bangui Tél. : (+236) 21 61 24 00/ 21 61 24 05 Adresse : Avenue de l'indépendance Centre – ville Bangui	
CONGO	Direction Nationale à Brazzaville Tél. : (+242) 81 36 84 / 81 10 73 Avenue du Sergent Malamine Centre – Ville Brazzaville	
GABON	Direction Nationale à Libreville Tél. : (+241) 11 76 13 52/ 11 76 02 06 Boulevard Bessieux, face Immeuble de la Primature. Centre – ville Libreville	
GUINEE EQUATORIALE	Direction Nationale à Malabo Tél. : (+240) 333 09 59 30/ 222 10 01 32 BEAC Malabo 2	

PAYS	CENTRE D'EXAMEN	EPREUVES
TCHAD	Direction Nationale à N'Djamena Tél. : (+235) 2 52 41 76 / 22 52 33 97 Avenue Charles de Gaulle Centre-ville N'Djamena	
FRANCE	Bureau de la BEAC à Paris Tél. : (+33) 01 56 59 65 96 48, Avenue Raymond Poincaré 75016 Paris.	

2. Conditions d'accès aux salles d'examen

Pour accéder aux salles, les candidats devront impérativement présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité (Carte d'Identité Nationale, Passeport ou titre équivalent). Ils pourront également être munis de stylos ou de crayons. Les feuilles de brouillon seront fournies sur place.

Les enregistrements des candidats débiteront à **7h00** et se clôtureront à **8h15**. Aucun retard ne sera toléré.

3. Autres dispositions

Toutes les autres dispositions mentionnées dans la Lettre circulaire n°03/DGE/DRH/2025 restent inchangées.

La présente Lettre Circulaire tient de lieu de convocation. /-



Yvon SANA BANGUI

N°:SEQ.004/2025